

## Les préoccupations environnementales

Il semble que tout le monde s'accorde à dire que les subventions peuvent contribuer à la dégradation de l'environnement<sup>5</sup>. Selon un rapport récent de la Banque mondiale : « Certaines politiques sont franchement mauvaises pour l'environnement. C'est le cas notamment de la distorsion des prix en général, et de ceux des facteurs de production subventionnés en particulier<sup>6</sup>. » Le rapport formulait un message essentiel, à savoir qu'il importe d'éliminer les subventions qui encouragent l'utilisation excessive des combustibles fossiles, de l'eau d'irrigation et des pesticides et la surexploitation des forêts. Il faisait observer en outre que l'élimination de toutes les subventions dans le secteur énergétique, y compris celles sur le charbon dans les pays industrialisés, réduirait considérablement la pollution au niveau local et diminuerait de 10 % les émissions mondiales de gaz carbonique provenant de l'énergie<sup>7</sup>.

Des preuves anecdotiques indiquent que de nombreux gouvernements fixent le prix des ressources naturelles à un niveau trop bas. Le Tableau 1 présente quelques données sur le rapport entre le prix d'utilisation et le coût de production de certains intrants énergétiques et agricoles. Lorsqu'on examine ces données, il est évident que de nombreux utilisateurs achètent des ressources naturelles à un prix inférieur au coût de production. Au Mexique, le prix de l'eau d'irrigation facturé aux agriculteurs ne représente que 20 % de son coût de production. Aux États-Unis, pour citer un autre exemple, on estime que le Bureau of Reclamation accorde une subvention de plus d'un milliard de dollars par an aux exploitations agricoles qui utilisent son eau<sup>8</sup>. Les faibles droits de coupe du bois (c.-à-d., à un taux inférieur au coût de remplacement) peuvent encourager une exploitation forestière excessive. Selon la Banque mondiale, dans un échantillon de pays d'Afrique, les droits de coupe ne représentent qu'un faible pourcentage (moins de 5 % dans le cas du Niger, du Sénégal et du Soudan) des coûts de reboisement<sup>9</sup>. En outre, l'augmentation du prix des facteurs de production, comme

---

<sup>5</sup> Voir Institut mondial des ressources naturelles, Ressources mondiales 1993-1994 et CNUCED, « Développement durable », TD/B/40(2)/6, février 1994.

<sup>6</sup> Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde (1992), p. 14.

<sup>7</sup> Ibid. page 15.

<sup>8</sup> John Proops, Paul Steele, Ece Ozdemiroglu et David Pearce, « The Internalisation of Environmental Costs and Resource Values: A Conceptual Study », CNUCED/COM/27, novembre 1993, pages 9 à 11.

<sup>9</sup> Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde (1992), page 149.